



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre de-l'Île- d'Orléans, séance ordinaire du 14 septembre 2015, tenue à l'édifice municipal au 515, route des Prêtres, à Saint- Pierre de- l'Île- d'Orléans, à 20h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire

M. Claude Rousseau → Conseiller
Mme Nathalie Vézina → Conseillère
Mme Caroline Turgeon → Conseillère
M. Alain Dion → Conseiller

Absente : Mme Huguette Giroux → Conseillère
M. François Pichette → Conseiller

et tous formant quorum.

Le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Gérard Cossette agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 4 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 6 juillet 2015 séance ordinaire
Adoption du procès-verbal du 3 août 2015 séance ordinaire
4. Gestion financière et administrative
 - a) Dépôt des rapports prévus au règlement de délégation sur la liste des dépenses incompressibles et par délégation et adoption des dépenses du conseil
 - b) Adhésion à la Chambre de Commerce
 - c) Photocopieur renouvellement de contrat
 - d) Commandite ADMQ
 - e) Programmation de la taxe d'accise 2014-2018
5. Sécurité incendie
 - a) Réparation de citerne Stéphane Lachance (12 500\$)
 - b) Réparation de citerne Stéphane Lachance pour branchement extérieure
 - c) Réparation de citerne de l'ancienne caserne incendie (4920\$)
 - d) Entente avec MRC Côte de Beaupré pour radio communication
 - e) Offres de prix pour peinture et lavage à l'intérieur de la caserne



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

6. Réseau routier
 - a) Dépôt du plan du garage
 - b) Subvention réseau routier municipal
 - c) Fourche à palette de levage pour tracteur
7. Hygiène du milieu
 - a) Offre de service de Tetrtech (Carl Pelletier) pour zone Est-secteur Rivière du moulin (de Vitro-Spec à la rue Galendart) 4500\$
 - b) Offre de service de Tetrtech (Carl Pelletier) pour zone Ouest-secteur route Prévost et Chemin Royal et place Desjardins (9500\$)
 - c) Formation d'un comité pour négocier la servitude permanente et temporaire de la Succession de Paul-Henri Rousseau sur le lot 120-P
8. Aménagement, urbanisme et développement
 - a) Résolution sur le projet de règlement de concordance 2015-03 modifiant le schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC de l'Île d'Orléans
 - b) Suivi de la rencontre des eaux usées de la route Prévost-corrrection lettre
 - c) Budget de surveillance de travaux SNC-Lavallin
 - d) Dérogation mineure 002-2015
 - e) Avis de dérogation
9. Loisirs et culture
 - a) Partage des coûts pour l'entretien des terrains de soccer
10. Lecture de la correspondance
 - a) Rapport du Camp de Jour
11. Rapport du maire
12. Rapport des délégués sur les comités
13. Affaires nouvelles
 - a) Une lettre sera envoyée aux bénévoles sortant.

Période de questions du public

14. Levée de l'assemblée
Sur proposition de la conseillère Mme Nathalie Vézina et appuyé par le conseiller M. Claude Rousseau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.
ADOPTÉE.

1611-2015

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

1612-2015

- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015**
Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par la conseillère Mme Nathalie Vézina, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015.
ADOPTÉE.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

1613-2015

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2015

Sur proposition de la conseillère Mme Nathalie Vézina et appuyé par la conseillère Mme Caroline Turgeon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2015.

ADOPTÉE.

4. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

a) Dépôt des rapports prévus au règlement de délégation de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et adoption des dépenses du conseil

1614-2015

Sur proposition du conseiller M. Alain Dion et appuyé par la conseillère Mme Nathalie Vézina, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des dépenses du conseil, la liste des dépenses incompressibles et par délégation comprises entre le 1^{er} et le 30 août 2015 totalisant 103 158.65\$.

ADOPTÉE.

b) Renouvellement de l'adhésion annuelle à la Chambre de commerce

1615-2015

Sur proposition du conseiller M. Alain Dion et appuyé par le conseiller M. Claude Rousseau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le renouvellement annuel de membre du 30 septembre 2015 au 30 septembre-2016 au montant de 142\$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE.

c) Renouvellement de contrat du photocopieur Canon

1616-2015

Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par le conseiller M. Claude Rousseau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le renouvellement de location du photocopieur par un nouveau au prix de 203\$/mois pour une période de 66 mois plus les frais de copie au montant de .0095\$ pour les copies noires et blanches et .078\$ pour les copies couleurs selon l'offre de prix présenter avec une réduction de 14,67\$ mensuellement sur la location et l'annulation de l'ancien contrat.

ADOPTÉE.

d) Commandite de l'ADMQ

Le conseil manque d'information sur la nature de la commandite de publicité pour le colloque de l'ADMQ de la Zone -15 de la Capitale. La demande est refusée.

e) Programmation de la taxe d'accise 2014-2018

Les conseillers ont pris connaissance de la programmation 2014-2018 et demande d'attendre à la prochaine séance du conseil du 5 octobre pour étudier et adopter la planification. Le directeur général mentionne que la programmation doit être inscrite sur le site internet du MAMOT pour le 15 octobre 2015.

5. SÉCURITÉ INCENDIE

a) Réparation intérieur de citerne chez Stéphane Lachance (12 500\$)

1617-2015

Sur proposition du conseiller M. Claude Rousseau et appuyé par le conseiller M. Alain Dion il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la réparation intérieure de la citerne Stéphane Lachance au montant de 12,500\$ selon la soumission du 28 août de l'entreprise RAE INC. Les journées



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

additionnelles seront facturées au coût de 2300\$ pour une équipe de trois hommes.

ADOPTÉE.

b) Installation de prise d'eau extérieure sur citerne de Stéphane Lachance (4280\$)

1618-2015

Sur proposition de la conseillère Mme Nathalie Vézina et appuyé par le conseiller M. Alain Dion il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'installation de la prise d'eau extérieure au montant de 4280\$ plus taxes applicables, selon la soumission du 18 août de l'entreprise Gosselin & Tremblay Inc.

ADOPTÉE.

c) Réparation de citerne à l'ancienne caserne incendie (2925\$)

1619-2015

Sur proposition du conseiller M. Claude Rousseau et appuyé par le conseiller M. Alain Dion il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la réparation du couvercle et de la prise d'eau de la citerne situé à l'ancienne caserne sur chemin Royal, au montant de 2925\$ plus taxes applicables, selon la soumission du 18 août de l'entreprise Gosselin & Tremblay Inc.

ADOPTÉE.

d) Entente pour radio communication avec MRC de l'Île

Considérant les dispositions des articles 14.3 et 14.7.2 et les articles 569 et suivants du Code municipal du Québec ;

Considérant les dispositions des articles 29.5, 29.92 et les articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes ;

Considérant que la MRC de la Côte-de-Beaupré a négocié avec le Centre de services partagés du Québec un projet d'entente relativement au service de radiocommunication ;

Considérant que la municipalité a pris connaissance de cette entente transmise par la MRC en date du 19 août 2015 et qu'elle s'en déclare satisfaite ;

Considérant que le projet requière que les municipalités locales de la MRC de la Côte-de-Beaupré, celles de la MRC de l'Île d'Orléans et le Centre d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) participent à cette entente ;

1620-2015

Sur proposition de la conseillère Mme Nathalie Vézina et appuyé par le conseiller M. Claude Rousseau il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de confier à la MRC de l'Île d'Orléans la gestion de la municipalité de St-Pierre de -l' Île d'Orléans d'une entente de service fournis par le CSPQ ;

Que la municipalité de St-Pierre de-l'île d'Orléans confie à la MRC de la Côte de Beaupré le mandat de conclure et d'administrer l'entente à intervenir avec le Centre de services partagés du Québec (ci-après < l'entente MRC >)

Que le présent mandat se terminera automatiquement à la fin de l'entente MRC. La Municipalité reconnaît qu'il n'y a pas d'immobilisation à caractère intermunicipal antérieure à l'entente ni issue de cette dernière. La municipalité s'engage durant la période où l'entente MRC est en vigueur à payer les sommes prévues à celle-ci ;

Que la présente résolution est conditionnelle à ce que chacune des municipalités de la MRC de La Côte -de-Beaupré et chacune des municipalités



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

de la MRC de l'île d'Orléans adopte une résolution dans des termes comparables à la présente, avant le 15 octobre 2015.

ADOPTÉE.

e) Offre de prix pour peinture et lavage à l'intérieure de la caserne

Considérant que nous avons reçu deux offres de prix :

Québec Peinture Inc. : 6385\$ plus taxes applicables ;

Derko : 5650\$

Considérant que la description des offres de prix est plus complète chez Québec Peinture Inc. ;

1621-2015

Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par le conseiller M. Claude Rousseau, il est résolu à l'unanimité des conseillers de retenir l'offre de prix de l'entreprise Québec Peinture Inc. au montant de 6385\$ plus taxes applicables. L'argent sera pris dans le budget d'opération.

6. RÉSEAU ROUTIER

a) Dépôt du plan d'agrandissement du garage municipal

Le directeur général dépose le plan d'agrandissement du garage municipal pour entreposage. Ce plan va servir à obtenir des offres de prix d'entrepreneur.

b) Subvention du réseau routier municipal

Nous avons reçu une lettre du ministre Robert Poëti, ministre des transports, nous informant d'une subvention de 10 000\$. pour effectués des travaux dans la Côte du Pont et de la route des Prêtres. Cette subvention est valable pour l'exercice financier 2015/2016. Les travaux autorisés devront être terminés au plus tard le 12 février 2016.

1622-2015

Sur proposition du conseiller M. Alain Dion et appuyé par la conseillère Mme Nathalie Vézina, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder aux travaux dans la route des Prêtres pour refaire le profilage du fossé et ensuite en ajoutant de l'asphalte sur le trottoir de la Côte Du Pont pour la somme restante.

c) Fourche à palettes de levage pour tracteur

Sur proposition du conseiller M. Alain Dion et appuyé par le conseiller M. Claude Rousseau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de prix du 4-08-2015 sur le devis # 24 au montant de 1534.92\$ sans extra et incluant toutes taxes applicables.

1623-2015

ADOPTÉE.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

a) Offre de service de Tetrattech- (Carl Pelletier) pour zone Est , secteur Dumoulin (de Vitro Spec à la rue Galendart) 4500\$ selon l'offre de service

Sur proposition du conseiller M. Alain Dion et appuyé par le conseiller M. Claude Rousseau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver l'offre de service de Tetrattech au montant de 4500\$ pour la cueillette de données, les validations techniques, concernant la possibilité de construire un égout sanitaire gravitaire pour acheminer les égouts sanitaires de ce secteur vers les étangs aérés existants et un estimé budgétaire de coûts de travaux , le tout selon l'offre de services professionnelles datée du 8 septembre 2015. **ADOPTÉE.**

1624-2015



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

b) Offre de service de Tetratex- (Carl Pelletier) pour zone Ouest, secteur route Prévost, chemin Royal et place Desjardins selon l'offre de service.

1625-2015

Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par la conseillère Mme Nathalie Vézina, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver l'offre de service de Tetratex au montant de 9500\$ pour la cueillette de données, les validations des solutions possibles pour la construction d'un réseau municipal d'égout sanitaire : réseau gravitaire vers les étangs existants, nouveau site de traitement, mise en place de postes de pompage, combinaison de plusieurs options, un estimé budgétaire de coûts de travaux , le tout selon l'offre de services professionnelles datée du 8 septembre 2015.

ADOPTÉE.

c) Formation d'un comité pour négocier la servitude permanente et temporaire de la Succession de Paul-Henri Rousseau sur le lot 120-P

1626-2015

Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par la conseillère Mme Nathalie Vézina, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le comité suivant pour négocier la servitude permanente et temporaire de la succession de M. Paul-Henri Rousseau sur le lot 120-P, membres du comité : (M. Sylvain Bergeron, maire , M. Gérard Cossette, directeur Général/secrétaire-trésorier, M. Alain Dion , conseiller.

ADOPTÉE.

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

a) Résolution sur le projet de développement de concordance 2015-03 modifiant le schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC de L'Île-d'Orléans.

ATTENDU QUE le « Schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC de L'Île-d'Orléans » est entré en vigueur le 22 août 2001;

ATTENDU QUE le « Plan métropolitain d'aménagement et de développement » (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est entré en vigueur le 15 juin 2012;

ATTENDU QU'en vertu de l'Article 58.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil d'une municipalité régionale de comté (MRC) dont le territoire est en tout ou en partie compris dans celui de la communauté métropolitaine doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du plan métropolitain révisé, adopter tout règlement de concordance;

ATTENDU QU'en date du 5 août 2015, le Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans a adopté le Projet de règlement de concordance numéro 2015-03 modifiant le « Schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC de L'Île-d'Orléans »;

ATTENDU QU'en vertu de l'Article 49 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC doit transmettre aux municipalités composant son territoire une copie certifiée conforme du règlement de concordance ainsi que la résolution décrétant son adoption ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

ATTENDU QU'en vertu de l'Article 52 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil d'une municipalité partenaire peut, dans les 45 jours qui suivent la transmission faite conformément à l'article 49, donner son avis sur le projet de règlement. Pour ce faire, le secrétaire de la municipalité doit transmettre à la MRC, dans ce délai, une copie certifiée conforme de la résolution formulant l'avis.

IL EST RÉSOLU :

1627-2015

Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par le conseiller M. Alain Dion, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents : *d'appuyer le contenu du Projet de règlement de concordance numéro 2015-03 modifiant le « Schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC de L'Île-d'Orléans » sans demande de modification, et de transmettre la présente résolution à la MRC de L'Île-d'Orléans, selon les dispositions prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.*

ADOPTÉE.

1628-2015

b) Réponse à la lettre de Tetrattech suite à la rencontre des eaux usées de la route Prévost

Sur proposition du conseiller M. Alain Dion et appuyé par la conseillère Mme Nathalie Vézina, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à la lettre envoyée à Tetrattech pour un rapport non complet, le conseil municipal a rencontré une deuxième fois Tetrattech et l'information fournit a complétée le rapport à la satisfaction du conseil municipal. Une lettre sera envoyée à Tetrattech pour corriger la situation.

ADOPTÉE.

1629-2015

c) Budget de surveillance des travaux SNC-Lavallin

Sur proposition du conseiller M. Alain Dion et appuyé par le conseiller M. Claude Rousseau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter un montant additionnel pour la surveillance de bureau d'une durée de 5 semaines au montant de 7500\$ et pour la surveillance de chantier d'une durée de 5 semaines pour un total de 225h au taux horaire de 81,50\$ représentant 18 337.50\$

ADOPTÉE.

1630-2015

d) Dérogation mineure 002-2015

Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par le conseiller M. Claude Rousseau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dérogation mineure pour augmenter la hauteur du cabanon de 4 pieds sur l'emplacement 6194-14-9972-0-000-000.

ADOPTÉE.

1631-2015

e) Avis de dérogation

Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par la conseillère Mme Nathalie Vézina, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mentionner à l'inspecteur en bâtiment d'appliquer la règlementation en vigueur. Ceci fait suite aux avis de dérogation datée du 2 septembre 2015 par Jean-Michel Perron, déposé à la présentent réunion.

9. LOISIRS ET CULTURE

a) Partage des coûts pour l'entretien des terrains de soccer

Document remis pour information.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

10 CORRESPONDANCE

a) Rapport du Camp de Jour 2015

Le conseil prend acte du rapport du Camp de Jour pour l'année 2015 et remercie Anne-Sophie Vallée-Desbiens et Rébecca Fortin pour leur bon travail.

11 RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport de ses activités durant le mois courant ainsi que sur les décisions et orientations de la MRC.

12 RAPPORT DES DÉLÉGUÉS SUR LES COMITÉS

Les conseillers présentent un compte rendu de leurs activités, des diverses rencontres avec les citoyens et recommandations pour la municipalité.

13. AFFAIRES NOUVELLES

Adoptée

PERIODE DE QUESTIONS

La période de questions commence à 21h05 et se termine à 21h. 14

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé ;

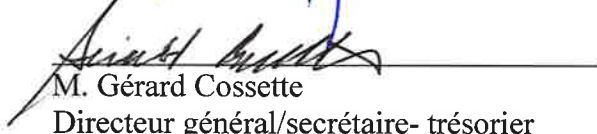
En conséquence :

Sur proposition de la conseillère Mme Caroline Turgeon et appuyé par la conseillère Mme Nathalie Vézina, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de levée la séance à 21h15

ADOPTÉE.

Je, Sylvain Bergeron , ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/secrétaire-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.


M. Sylvain Bergeron, maire


M. Gérard Cossette
Directeur général/secrétaire- trésorier

1632-2015